



## Compte rendu du conseil municipal du 7 février 2017

Présents : GUILLET Nelly – JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis - REGGIANNI Isabelle - GAMONET VIDAL Nicole - ANTRESSANGLE Magalie

Excusé(s) : TESTON Jonathan- BARBIER Marlène - PONCON Johann

Secrétaire de séance : Timsonet Philippe

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey Charrasson- Gilles Couiller

L'ordre du jour a appelé les points suivants :

### **Ordre du jour**

1. Finances :
  - a. Comptes Administratifs Provisoires budgets principal, eau et assainissement
  - b. Réflexion Budget 2017 et projets 2017-2020
2. Projet Salle des Fêtes
  - a. Point avancement tranche 1 et Délibération réserve parlementaire
  - b. Lancement tranche 2 : choix des travaux et sollicitation des partenaires financiers
3. Délibération Réserves Parlementaires : Projet Aire de service et Projet rénovation des volets logements communaux
4. Frais de Déplacement : acceptation remboursement
5. Géli-notte :
  - a. Condition mise à disposition salle des fêtes
  - b. Compte rendu rencontre Bureau et CA extraordinaire
6. Vercorsoleil
  - a. Point avancement installations
  - b. Délibération pour signature des conventions Vercorsoleil/Commune
7. Communication : Site Internet – Vassivain – Facebook
8. Commission environnement :
  - a. Compte rendu réunion
  - b. Cession parcelles « bien vacant sans maitres »
  - c. Remplacement des Produits phytosanitaires
9. Comptes rendus réunions : Rencontre Sous Préfecture – Réunion Association
10. Infos Diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir. Il demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : Convention transfert de propriété SDIS / Désignation délégués CLECT Communauté Commune Royans Vercors/ transfert compétence Urbanisme Communauté Commune Royans Vercors / Remboursement Indemnités Journalières agent **Validé à l'unanimité des présents**

#### **1. Points finances :**

- a. Comptes Administratifs Provisoires budgets principal, eau et assainissement

Budget principal : La situation financière à fin 2016 est en très nette amélioration. Concernant le budget principal, malgré une baisse significative des dotations de l'Etat (-25 000 Euros par rapport à 2015), la commune enregistre un excédent de fonctionnement de 52 152 Euros (hors subvention exceptionnelle de la Mairie de Paris perçue début

2016) alors que le fonctionnement était déficitaire depuis plusieurs années (déficit de 9 000 Euros en 2014 et de 4 086 Euros en 2015). Cette très nette amélioration est liée principalement aux

- économies liées aux conditions météo clémentes (- 30 000 Euros par rapport à 2015 sur le déneigement, le chauffage, le carburant)
- économies liées à l'entretien des véhicules (- 10 800 Euros par rapport à 2015)
- efforts de rationalisation, de strict contrôle des dépenses et de saine gestion sur toutes les lignes budgétaires
- non remplacement du responsable du service technique pendant son arrêt maladie
- meilleures rentrées locatives (+14 700 Euros par rapport à 2015 grâce à un taux de remplissage de 100% des logements communaux, sans aucun impayé)
- meilleures rentrées fiscales (+ 4 800 Euros liés principalement à la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)

Du fait du report des travaux de rénovation de la salle des fêtes et de l'annulation des travaux de voirie, le budget d'investissement est également en net redressement.

Budget Eau : ce budget reste globalement sain avec un excédent tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement. Ces excédents restent toutefois insuffisants pour financer les très importants travaux de rénovation des réseaux communaux.

Budget assainissement : ce budget poursuit son redressement tout en restant déficitaire.

Endettement : L'endettement global de la commune, tous budgets confondus, reste très élevé à 511 639 Euros fin 2016 mais en baisse de 62 460 Euros par rapport à 2015.

Ces résultats sont salués par Gilles Couiller qui félicite la commune pour sa gestion rigoureuse et en particulier pour son résultat de fonctionnement, pas vu depuis très longtemps à Vassieux dans un contexte particulièrement défavorable avec la baisse des dotations de l'Etat.

Thomas Ottenheimer et Gilles Couiller tempèrent toutefois l'enthousiasme lié à ces bons résultats en rappelant que :

- les hivers ne seront pas toujours doux et peu enneigés
- une nouvelle baisse des dotations est à prévoir
- le taux d'occupation des logements communaux de 100% est un maximum qu'il n'est pas garanti de pouvoir maintenir
- des investissements lourds et obligatoires attendent la commune : mises aux normes accessibilité, rénovation de la salle des fêtes, rafraichissement des appartements communaux (....)
- les travaux de voirie ne pourront pas être toujours reportés

Dans le cadre de la préparation budgétaire à venir, une première liste des actions déjà programmées pour 2017 (fin de la numérotation postale, borne camping car, rénovation salle des fêtes, interdiction des produits phytosanitaires au 01 janvier 2017 ...) ou à programmer pour les années à venir est établi. Même si tous les projets ne pourront pas être réalisés dans le mandat en cours, il est important de se fixer des objectifs et de réfléchir à l'avenir de notre village.

## **2. Projet salle des Fêtes**

Il est rappelé qu'une première tranche de travaux à hauteur de 52 000 Euros doit impérativement être bouclée avant la fin 2017. Actuellement, cette première tranche de travaux est financée à hauteur de 48% par le Conseil Départemental et de 6% par la réserve parlementaire de Mr Mariton. Pour compléter le financement de cette opération et atteindre le taux de financement maximum de 80%, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été sollicité auprès des services de l'état ; un accord verbal a été donné par la sous préfecture lors du rendez vous de Thomas Ottenheimer avec Mme le Sous Préfet (le 13 janvier 2017) ; la réponse officielle devrait être donnée au printemps. D'ores et déjà, les travaux de mise aux normes électriques débiteront le 13 février 2017.

Par ailleurs, sur la base de l'étude établie par le cabinet d'architecte Collomb, cette tranche de 52 000 Euros est totalement insuffisante pour couvrir les besoins. Après analyse des travaux et des estimations, **le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents** le lancement d'une deuxième tranche de travaux à hauteur de 120 000 Euros HT. Compte tenu des baisses de dotation sur les budgets de fonctionnement et de la nécessité de poursuivre les actions de saine gestion, Thomas Ottenheimer propose de préciser dans la délibération que ces travaux ne seront engagés

que si la commune obtient le niveau de subvention maximum auquel elle est éligible (à savoir 80%) ; si ce taux n'est pas atteint le projet sera reporté. ***Cette proposition est validée à l'unanimité.***

Pour le financement de cette deuxième tranche, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Dotation Cantonale Patrimoniale pour 50% du montant (taux maximum auquel la commune est éligible), l'aide de la Région dans le cadre du contrat Ambition Région pour 20% et la DETR 2018 pour 10%. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité.***

Le Conseil Municipal se fixe l'objectif que les travaux de cette deuxième tranche soient finalisés d'ici la fin du mandat en cours. Un rendez-vous est programmé avec le cabinet d'architecte le vendredi 24 février pour identifier la liste des travaux à réaliser dans cette deuxième tranche.

Enfin, toujours sur la base des travaux du cabinet d'architecte, le Conseil Municipal prend acte qu'une troisième et dernière tranche de travaux devra être programmée par la suite pour finaliser la modernisation complète de la salle des fêtes.

### **3. Délibérations Réserves Parlementaires :**

Pour mémoire, le Conseil Municipal a sollicité les réserves parlementaires de Mr Guillaume (pour le projet d'installation de la borne de camping car), de Mr Mariton (pour la salle des fêtes) et de Mr Bouchet (pour les volets des bâtiments communaux). Les règles de demande de la Réserve Parlementaire ayant changé, les délibérations précédemment prises doivent être complétées en précisant que le Conseil Municipal se positionne clairement sur le projet et approuve la dépense. ***Soumis aux votes, les projets de délibérations complétés sont validés à l'unanimité des présents.***

### **4. Frais de Déplacements et remboursement Indemnités journalières**

Thomas Ottenheimer informe qu'un agent de la collectivité a perçu directement des indemnités journalières via la CPAM ; ces indemnités étant destinées à la collectivité, l'agent a procédé au remboursement pour un montant de 916.88€. Pour entériner ce remboursement, le Conseil Municipal doit délibérer. ***Soumis au vote, ce projet de délibération est validé à l'unanimité des présents***

Thomas Ottenheimer informe avoir perçu directement un remboursement forfaitaire de 60 Euros par l'association des Villes Compagnons de la Libération, pour une nuitée d'hôtel lors de son dernier déplacement au Conseil National des Villes Compagnons de l'Ordre de la Libération. Comme la commune de Vassieux a fait l'avance des frais, il propose de reverser cette indemnité. Pour entériner ce remboursement, le Conseil Municipal doit délibérer. ***Soumis au vote, ce projet de délibération est validé à l'unanimité des présents***

### **5. Gélinothe :**

#### **a. Condition mise à disposition salle des fêtes**

Thomas Ottenheimer informe que la commune a été destinataire de 2 demandes concernant la location de la salle des fêtes, l'une émanant du « Dojo Romanais », l'autre de l'association du Foyer de Fond. Jusqu'en 2016, cette salle était mise à disposition gratuitement pour le dojo romanais. Suite aux décisions nécessaires pour le redressement des comptes, les élus avaient informés, dès 2016, le centre d'hébergement que cette mise à disposition gratuite n'était plus envisageable à compter de 2017. Le « Dojo Romanais », dans son courrier, réitère sa demande de mise à disposition gratuite de cet espace. Quant au Foyer de Fond, il prend acte des nouveaux tarifs et sollicite une remise de 50% pour le « Dojo Romanais »

Les élus, après discussion, acceptent la demande du Foyer de Fond et fixe la mise à disposition de la salle des fêtes à 240 Euros la semaine. ***Validé à l'unanimité des présents***

Par ailleurs, les élus conviennent de réfléchir à une révision de la grille tarifaire en intégrant une dégressivité selon la durée des séjours.

#### **b. Compte rendu rencontre Bureau et CA extraordinaire**

Les élus au sein du CA de la Gélinothe informe que le CA extraordinaire, programmé le 06 Février est reporté au 08 Février.

### **6. VercorSoleil :**

Afin d'entériner le projet de centrale villageoise sur les toitures des bâtiments école et garage, il convient d'autoriser le Maire à signer les conventions de mises à disposition des toitures entre la commune et Vercorssoleil. **Validé à l'unanimité des présents**

#### **7. Convention SDIS : transfert de propriété de la caserne**

Suite à la mise en place de la départementalisation des Secours, en 2001, la commune de Vassieux en Vercors a mis en place une convention de mise à disposition de sa caserne auprès du SDIS 26. Le SDIS a réalisé des travaux de rénovation de grande envergure, et souhaite donc le transfert de propriété de ce bâtiment. Thomas Ottenheimer propose d'accepter cette proposition de transfert, selon les termes suivants :

- Estimation du bien par le service des Domaines
- Servitude de passage pour permettre le fonctionnement du SDIS
- Rétrocession à titre gracieux du bâtiment en cas de désaffectation sous condition que la commune s'engage à laisser le bien à l'usage du public ou à un service public.
- L'ensemble des frais est pris en charge par le SDIS Drôme (document arpentage, frais droits et émoluments attachés aux présentes ainsi que les impôts, contributions et charges de toute nature autres que ceux que la loi exonère)

**Validé à l'unanimité des présents**

#### **8. Communauté Communes Royans Vercors**

##### a. Refus transfert compétence urbanisme :

Thomas Ottenheimer informe le Conseil Municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit un transfert de plein droit de la compétence urbanisme aux intercommunalités le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi soit le 27 mars 2017.

Toutefois, si dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'intercommunalité s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Sur proposition du Conseil Communautaire, le Conseil Municipal

- se prononce contre le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Royans Vercors.
- demande au conseil communautaire de prendre acte de cette opposition.

**Validé à l'unanimité des présents**

##### b. Commission Locale d'Evaluation de Transferts de charges (CLECT)

La commune doit désigner 2 représentants à la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLECT) : Thomas Ottenheimer est désigné titulaire, Denis Pellissier suppléant. **Validé à l'unanimité des présents**

#### **9. Avenant Convention CDG –ACFI**

Thomas Ottenheimer rappelle qu'une convention a été signée en 2012 avec le Centre de Gestion pour assurer la mise à disposition de 2 agents Chargés de Fonction d'Inspection (ACFI). Pour assurer la continuité de ce travail déjà réalisé, et conformément aux obligations légales de l'employeur, il est proposé de ratifier le projet d'avenant pour l'année 2017. Cette mise à disposition s'élève à 588€ pour l'année 2017 ( soit 2 journées d'intervention). **Validé à l'unanimité des présents**

#### **10. Communication :**

Philippe Timsonet présente l'avancement de ses travaux sur le site internet. Il devrait être mis en ligne courant Mars.

Le Conseil Municipal se propose également de réfléchir à l'opportunité de création d'une page facebook pour la commune afin de favoriser la promotion de notre village.

Thomas Ottenheimer informe le Conseil que le prochain Vassivain est en cours de rédaction pour une sortie espérée au printemps.

## 11. Comptes rendus

### a. Commission Environnement en présence de l'ONF (30 Janvier 2017)

ONF : La commission a fait le point sur la programmation ONF (recettes/dépenses 2016 et perspectives 2017). Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal prend note de la demande de l'ONF de travaux de rénovation de la route des Espelines et donne son feu vert pour qu'une demande de financement soit faite auprès du Feder. Le Conseil municipal conditionne son accord définitif à l'obtention de l'aide maximum à laquelle elle est éligible (60%).

Concernant la coupe en régie, la commune ne souhaite pas mettre le contrat en vente groupée avec l'ONF mais demande à l'ONF d'organiser une consultation locale et cela afin de favoriser les entreprises Drôme Isère.

« Biens vacants sans maître » : les services de la Préfecture, section service politique immobilière, ont transmis une liste de biens présumés vacants ou « sans maître » sur la commune de Vassieux en Vercors. Les biens concernés sont des parcelles qui n'ont pas de propriétaires connus, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière n'a pas été acquittée, même par un tiers.

Parmi cette liste est présente la parcelle ZD 133, située aux Renouillères, ainsi que la parcelle zm 32 située aux granges. La commune est actuellement à la recherche des propriétaires de ces deux parcelles. Si cette recherche n'aboutissait pas, et à l'expiration des délais légaux, le Conseil Municipal incorporera ces biens dans le domaine communal. Et, à l'issue de la procédure, un bail serait établi avec les exploitants actuels de ces parcelles pour entériner l'usage.

Remplacement produits phytosanitaires : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités ne sont plus autorisées à utiliser des produits phyto sanitaires dans les jardins, espaces publics et voiries, seuls les cimetières, les terrains de sport échappent à cette règle. Philippe Timsonet, en charge de ce dossier, présente une étude réalisée gratuitement par une société qui présente un plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces publics sans utilisation de produits phytos.

Il est proposé de s'appuyer sur cette étude et de prévoir au budget l'achat de matériels adéquats pour respecter ces nouvelles obligations.

### b. Commission Urbanisme (18 janvier 2017) :

Lors de cette réunion, la commission a fait le point sur tous les dossiers en cours et a décidé d'adresser un courrier à tous les pétitionnaires ayant déposé un dossier avant le 31/12/2015 pour faire un point état d'avancement. Le courrier rappellera les durées de validité des permis ainsi que les obligations de déclaration d'ouverture et de clôture de travaux.

### c. Cérémonies (18 Janvier 2017)

Cette réunion a été l'occasion de poursuivre le travail de réflexion sur les cérémonies et, en particulier, la cérémonie du 21 Juillet. Le principe que la cérémonie au martyrologe soit dédiée prioritairement aux victimes vassivaines des événements a été rappelé. Le groupe de travail a émis le souhait que la cérémonie se termine au martyrologe afin de pouvoir poursuivre le temps de recueillement par une réception à laquelle tous les habitants seraient invités ; une proposition de réorganisation de la cérémonie sera faite aux Pionniers et à l'ONAC. Enfin, une proposition de compléter la cérémonie habituelle par un Concert en soirée a été émis par le groupe de travail. **Consulté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ses propositions.**

### d. Associations (03 Février):

Cette réunion a permis d'avancer dans le projet de fête de village ; elle pourrait s'étaler sur plusieurs jours autour du weekend du 12/13 Août et un pré programme a été établi. Une prochaine réunion est programmée le vendredi 03 Mars. Les élus présents à cette réunion relayent le souhait que cette fête de village soit partagée par le plus grand nombre.

Le Conseil Municipal se réjouit de ces avancées et remercie toutes les associations pour l'état d'esprit très constructif des deux dernières réunions.

## **12. Infos diverses :**

Thomas Ottenheimer informe des courriers reçus :

Académie de Grenoble : courrier sur la reconduction des horaires scolaires avec le vendredi après midi libéré. Sera traité lors du prochain conseil après avis du Conseil d'Ecole

SDIS : livraison officielle du nouveau véhicule porte chenillette à la caserne de Vassieux

Remerciement de l'Euro de l'école pour le Goûter de Noel

Entreprise Achard Daniel : suite sinistre motif lumineux, propose la prise en charge du coût horaire de l'agent

Christine Jolland : barrière endommagée lors du déneigement. Le service technique réparera au printemps

Fête du Bleu : les organisateurs souhaitent connaître le matériel disponible dans chaque commune.

Sicoit : informe de la perte de la licence Case

Invitation AG association éleveurs et bergers du Vercors Drôme Isère

## **13. Tour de Table :**

Isabelle Reggiani fait le compte rendu de la dernière AG de l'Association ALAV Piroulet et relaie les inquiétudes liées à un contrôle fiscal de fin 2016. Le PNRV et la commune suivent de très près ce dossier en lien avec l'ALAVV

Philippe Timsonnet propose de mettre la salle des fêtes sur des sites internet gratuits de location de salle. **Proposition validée à l'unanimité**

Nicole Gamonet demande s'il serait possible de laisser les routes « blanches » sur tout le village. Thomas Ottenheimer précise que les routes communales ne sont pas traitées et restent « blanches » en majorité. Il précise également que la commune n'est pas décisionnaire pour le réseau départemental.

La séance est levée à 01h30

Prochain conseil Municipal : Mardi 7 mars 2017 à 20h30